



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN

OBJET : PERSONNEL

Personnel municipal - Jardin des Sciences et Biodiversité - Suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, Responsable administratif et financier- Création d'un poste relevant du cadre d'emplois des attachés, Responsable administratif et financier

Le poste de responsable administratif et financier au Jardin des Sciences et Biodiversité relève actuellement du cadre d'emplois des rédacteurs.

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sur le plan budgétaire sont de nature à être occupées par un catégorie A.

En effet sous l'autorité de la direction du Jardin des Sciences et Biodiversité, la personne assure l'appui fonctionnel administratif et financier à la conduite des activités de la Direction et elle est notamment chargée de :

- gérer et suivre les ressources financières de l'établissement (préparer, suivre et évaluer l'exécution budgétaire, contribuer à l'élaboration de la prospective financière, rédiger les dossiers de demandes de subventions et les bilans) ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi des démarches de programmation des achats, réaliser la gestion administrative des marchés publics ;
- élaborer et suivre l'ensemble des procédures administratives liées aux activités du Jardin des sciences et Biodiversité ;
- assurer le soutien des encadrants de la Direction pour les questions ressources humaines concernant l'ensemble des agents (35 agents)
- assurer l'encadrement direct de l'équipe administrative.

Il est donc proposé :

- la suppression du poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs ;
- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, le recrutement d'un contractuel pourra être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- 1 - **d'approuver** la suppression et la création des postes indiqués dans le rapport ;
- 2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager le recrutement à compter du 1^{er} octobre 2022 sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable, un.e responsable administratif et financier au Jardin des Sciences et Biodiversité ;
- 3 – **de décider** que leur rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 4 – **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.
- 5 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN